AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-8-65 403206

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 59 d'AOUT 1965 le 2 Août 1965

V I G N E

AVERTISSEMENTS.-

Mildiou :

L'apparition de taches sur les jeunes repousses et la persistance d'un temps instable justifient l'application d'un nouveau traitement.

Vers de la grappe :

Dans les quelques crus où la présence de vers a été constatée, il est encore possible d'intervenir avec un des produits curatifs figurant sur la liste publiée en début de campagne.

INFORMATION.-

Oïdium :

Si ce champignon n'a pas encore causé de dégâts dans le vignoble, il convient néanmois de rester vigilant. L'adjonction d'un anti-oïdium aux bouillies destinées à lutter contre le mildiou est souhaitable

ARBRES FRUITIERS

INFORMATION.-

Tavelures du pommier et du poirier :

Dans certains vergers où des contaminations sur fruits ont été observées, il y a lieu de maintenir en permanence une protection en renouvelant les traitements après chaque précipitation importante. Ailleurs, la protection sera renouvelée en fonction de la pluviométrie.

Oïdium :

Nous rappelons que dans les vergers fortement contaminés, seule la suppression des pousses envahies reste efficace.

P1134

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENTS

Mildiou de la pomme de terre :

Il est conseillé de renouveler la protection pour les cultures sensibles, encore en végétation active et non atteintes par la maladie ou présentant seulement des taches éparses.

Les cultures saines en fin de végétation pourront être maintenues sans nouvelle protection, le défanage intervenant avant extension du mildiou.

Les cultures présentant des taches fréquentes ou des foyers devront être défanées dès que possible et de toute manière avant le 7 Août.

Cercosporiose de la betterave :

Aucune intervention n'est à envisager, même dans les secteurs habituellement favorables à la maladie.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

Imprimerie de la Station de Champagne - Directeur-Gérant : L. BOUYX